
Ecole royale Militaire. Interrogatoire d'Alexis Joseph Dufay, né en 1740.

Numéro d'inventaire : 1984.00327

Auteur(s) : Alexis Joseph Dufay

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1780 (vers)

Description : Feuillet imprimé complété à la main, cousu sous couverture constituée d'une feuille blanche.

Mesures : hauteur : 305 mm ; largeur : 196 mm

Notes : La date de naissance indiquée sur la couverture du questionnaire est en réalité celle du père.

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

ÉCOLES ROYALES-MILITAIRES.

QUESTIONS auxquelles les Parens des Enfans qui se présenteront pour les Ecoles Royales-Militaires, doivent répondre exactement.

1°.

Sont-ils en état de faire preuve par titres, de quatre degrés de Noblesse, du côté du Pere seulement. *

Oui

2°.

Noms & furnoms du Pere.

*Alexandre Simeon Dufay
De la Courcelière*

3°.

Son âge.

M. le 17/40.

4°.

Est-il au Service, ou s'en est-il retiré? A-t'il été tué au Service, ou y est-il mort d'une mort naturelle?

Il faut détailler en cet endroit le temps où le Pere a commencé à servir, les grades par lesquels il a passé, les époques de ces grades &c. afin que la vérification puisse s'en faire plus facilement au Bureau de la Guerre.

*N'a pas servi, mort
de mort naturelle le 17/78.*

* Les Familles continueront d'adresser leurs preuves & papiers Généalogiques, dans la forme accoutumée, à M. D'HOZIER DE SERIGNY, Commissaire du Roi, pour les preuves de Noblesse des élèves des Ecoles Militaires.

au Château de la Pourcelière
p. p. de la Pourcelière
Diocèse de Mâcon
Généralité d'Auxois
Élection de Salaise
Subdélégation de la Ferté-Macé
ou peut leur écrire au Château
de la Pourcelière p. p. de la Pourcelière
p. p. de la Ferté-Macé; par Arques
si cent quatre vingt livres de
rente leur forment à l'extrait
de la tutelle. Valant de
Certificat

17°.

Quel est le lieu de l'habitation
des Parens, le Diocèse, la Géné-
ralité, l'Élection, la Subdélégation;
où peut-on leur écrire ?

18°.

Quel est l'état de la fortune des
Parens? en rapporter le Certificat
tel qu'il est demandé ci-dessus.

Les Parens auront attention de
ne négliger aucun de ces éclaircisse-
ments, qui sont tous absolument
nécessaires.

De Jean du Fay de la
Pourcelière

Contrat de Mariage De Jean Deslandes
Sr. Du baspoutin; receveur des tailles en la V^{te} de Douffont
et demoiselle Claude le Sbericé.
à 25 juin 1652

